Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260429-2026_04_100-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

CANTON DE FOUGERES-1

COMMUNE DE ROMAGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VINGT-NEUF AVRIL 2026

Auteur du document :Mme Zilpa VILSALMON, 1ère Adjointe
Date de mise en ligne : 05/05/2026

Mme Aline LE BOUÉDEC, Maire de Romagné, en tant que directrice de l'IME La Dussetière, quitte la salle, et ne participe, ni aux débats, ni au vote.

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Zilpa VILSALMON, 1ère Adjointe.

Date de convocation du Conseil Municipal	22/04/2026
Date d'affichage de la convocation	22/04/2026
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	18
Nombre de conseillers votants	18

Etaient présents :

M.Denis MANCEAU, 2ème Adjoint	M.Anthony CHAILLOT, conseiller municipal
Mme Claudine COUDRAY, 3ème Adjointe	M.Clarence KAYOMBO-KANKU, conseiller municipal
Mme Nathalie FOUILLARD, conseillère municipale	M.Julien LEVEZIEL, conseiller municipal
Mme Corine CHAVOIX, conseillère municipale	M.Quentin DESPAS, conseiller municipal
M.Christophe DÉSAUNAY, conseiller municipal	Mme Anaïs MONPAYS, conseillère municipale
M.Jonathan BOULVAIS, conseiller municipal	M.Antoine DUREPAIRE, conseiller municipal
Mme Sabrina LE BOLLOCH, conseillère municipale	M.Romain FIZE, conseiller municipal
Mme Marie-Pierre PIGACHE, conseillère municipale	Mme Céline BALLUAIS, conseillère municipale
	M.Nabé DIARRASSOUBA, conseiller municipal

Etaient absents excusés : Mme Aline LE BOUÉDEC

Etait absent : néant

Pouvoirs : néant

Mme Zilpa VILSALMON est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2026/04-100 : Objet : Centre de la Dussetière – Désignation d'un représentant

Mme Aline LE BOUÉDEC, Maire de Romagné, en tant que directrice de l'IME La Dussetière, quitte la salle, et ne participe, ni aux débats, ni au vote.

Rapporteur : Mme Zilpa VILSALMON, 1ère Adjointe

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 432-12 du Code pénal,
Vu la Charte de l'élu local,

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260429-2026_04_100-DE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-33, et l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Centre de la Dussetière/ Institut Médico Educatif géré par l'Association La Dussetière accueille et accompagne une centaine d'enfants, d'adolescents et de jeunes majeurs, de 0 à 20 ans, en situation de handicap, ainsi que leurs familles.

Le recrutement des enfants et jeunes se fait dans l'ensemble des communes distantes de 30 kms autour de Fougères. Romagné fait donc partie du périmètre de recrutement.

Le Conseil municipal de Romagné siégeait déjà au Conseil d'Administration de l'établissement.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un représentant de la commune au sein du Conseil d'Administration de l'Association La Dussetière,

Vu la candidature unique de Mme Anaïs MONPAYS,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité par :
18 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Décide** de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour désigner le membre du Conseil Municipal appelé à siéger au sein du Conseil d'Administration de l'association la Dussetière,
- **Désigne** Mme Anaïs MONPAYS, comme représentante du Conseil municipal de Romagné au Conseil d'Administration de l'Association la Dussetière.

Certifié exécutoire compte tenu
- de la transmission en Préfecture
De Rennes le : 05/05/2026
- de la publication :
Le : 05/05/2026
La Maire, Aline LE BOUÉDEC

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)

La Secrétaire de séance, Mme Zilpa VILSALMON

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

La Maire

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)

Aline Le BOUÉDEC